



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 7 septembre 2017

1^{re} journée du droit au collège

Les avocats et l'Éducation nationale dans les classes de 5^e pour sensibiliser les élèves sur les réseaux sociaux

Le jeudi 4 octobre sera lancée, pour la première fois en France, la « journée du droit ». Elle se déroulera dans les classes de 5^e des 7 000 collèges français, d'enseignants volontaires pour l'accueillir. Elle prendra la forme d'un échange pédagogique autour du droit et des valeurs civiques. Cette année, le thème retenu est celui des règles de droit sur les réseaux sociaux, en écho à la hausse constatée ces dernières années du cyber-harcèlement en milieu scolaire.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale explique : « *L'éducation nationale et les avocats ont beaucoup à se dire, la question du droit à vocation à être plus présente dans les sujets scolaires. Dès le collège les sujets juridiques doivent arriver au devant de la scène grâce à l'intervention de personnalités extérieures tout particulièrement les professions juridiques et donc les avocats.* »

Christiane FÉRAL-SCHUHL, présidente du Conseil national des barreaux, ajoute « *Comprendre le droit, l'idée même de Droit, c'est comprendre la société avec les droits et devoirs de chacun. Les avocats sont acteurs de la société, je veux changer le visage des avocats. Les avocats ne sont pas hors sol, ils surfent sur les réseaux. Il est donc tout naturel qu'ils aillent dans les classes de 5^e.* »

Une journée pédagogique autour des droits et devoirs, cette année focus sur les réseaux sociaux

Le Conseil national des barreaux lancera dès juillet 2018 un appel à candidatures auprès des 68 000 avocats de France, tandis que le ministère de l'Éducation nationale recensera dans les 7 000 collèges, les établissements et professeurs intéressés par l'initiative.

Cette journée à destination des 5^e en 2018, pourra concerner l'ensemble des niveaux du collège pour ses futures éditions en adaptant les thèmes choisis aux problématiques et évolutions de la société.

À propos du Conseil national des barreaux

Le Conseil national des barreaux (CNB) est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale. Depuis 1992, c'est l'institution qui représente l'ensemble des avocats de France, à hauteur de 65 480. Il a reçu de la loi des missions spécifiques qui régissent l'organisation de la profession : unifier et faire évoluer les règles et usages de la profession d'avocats, organiser la formation initiale et continue des avocats, décider de l'admission des avocats étrangers, représentation de la profession d'avocats en France et à l'étranger, auprès des pouvoirs publics, des médias, du grand public.

Pour plus d'information : <https://www.cnb.avocat.fr/> et [@CNBarreaux](https://twitter.com/CNBarreaux)

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

Conseil national des barreaux

Dentsu Consulting

Laurie THEVENET

01.41.16.17.96 / 06.36.50.30.40

Joséphine LE BIHAN

01.41.16.53.47 / 06.43.15.82.19